

QUALIFICATION

Conception, Installation et Maintenance des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE)

DEFINITION

Une infrastructure de recharge (IRVE) permet de recharger un véhicule électrique.

Une infrastructure de recharge est un ensemble de :



- De matériels, tels que circuits d'alimentation électrique, bornes de recharge ou points de recharge, coffrets de pilotage et de gestion,
- des dispositifs permettant notamment la transmission de données, la supervision, le contrôle et le paiement, qui sont nécessaires à la recharge

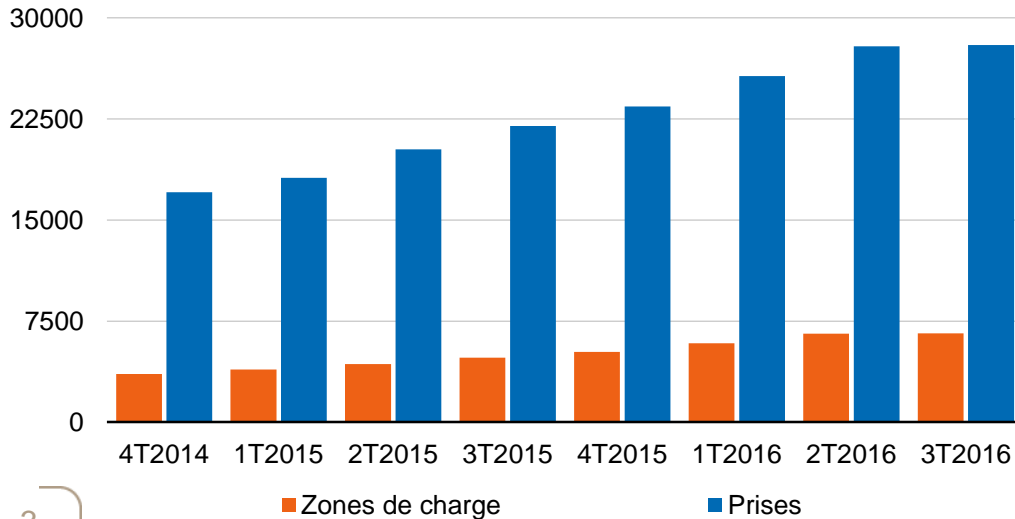
EVOLUTION DU MARCHE

LES CHIFFRES CLES

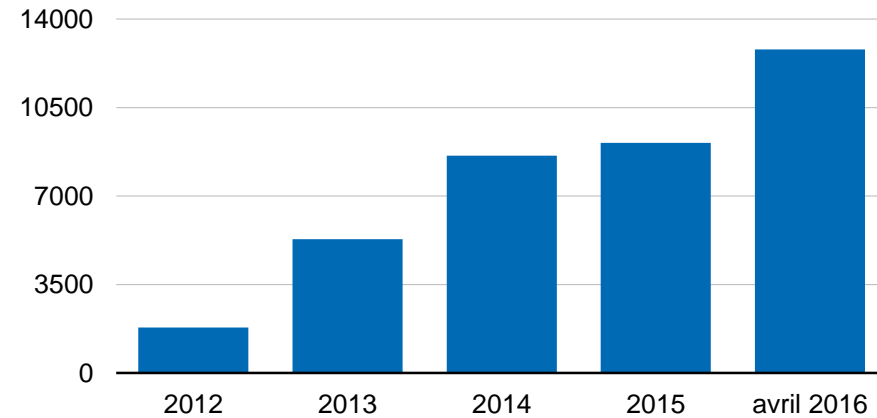


Augmentation constante des ventes de véhicules électriques (+75% en 2016)

Evolution du nombre de points de charge recensés sur les 24 derniers mois – Source Avere



Bornes de recharge accessibles au publique en France (hors installation chez les particuliers et dans les entreprises) – Source Avere



Objectif fixé par la loi de la transition énergétique : **7 millions points de recharge d'ici 2030**

UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR L'EUROPE ET LA FRANCE



Directive européenne 2014/94/UE sur le déploiement d'une infrastructure pour carburant alternatif



Transposition en droit français

- **Décret du 25 juillet 2011**– Fixe les dispositifs d'équipement des places de stationnements d'une installation dédiée à la recharge d'un véhicule électrique ou hybride.
- **Arrêté d'application du 20 février 2012** : fixe les obligations d'équipement de bornes de recharge
- **Décret du 13 juillet 2016** relatif aux installations dédiées à la recharge des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et aux infrastructures permettant le stationnement des vélos lors de la construction de bâtiments neufs
- **Décret du 12/01/2017** définit les règles de configuration, d'installation et d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ainsi que les dispositions relatives à l'accès à des infrastructures.

CADRE REGLEMENTAIRE

Décret du 12 janvier 2017 – relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques :

Fixe le champs d'application :

- Définition des termes dédiés à l'IRVE
- Détermination des critères d'utilisation et des fonctionnalités

Fixe un cadre technique et uniformise les pratiques :

- Réglementation sur le type de matériel à utiliser
- Obligation de référencement des IRVE

Oblige les installateurs à être qualifiés et formés :

- Formation spécialisée sur IRVE
- **Détenir une qualification par un organisme accrédité avant **Juillet 2017****
« (...) les infrastructures de recharge sont installées par des professionnels **habilités** conformément à l'article R. 4544-9 du code du travail **titulaires d'une qualification** pour l'installation desdites infrastructures de recharge délivrée par un **organisme de qualification accrédité**. Cette qualification s'appuie sur un module de **formation agréé par l'organisme de qualification accrédité** ».

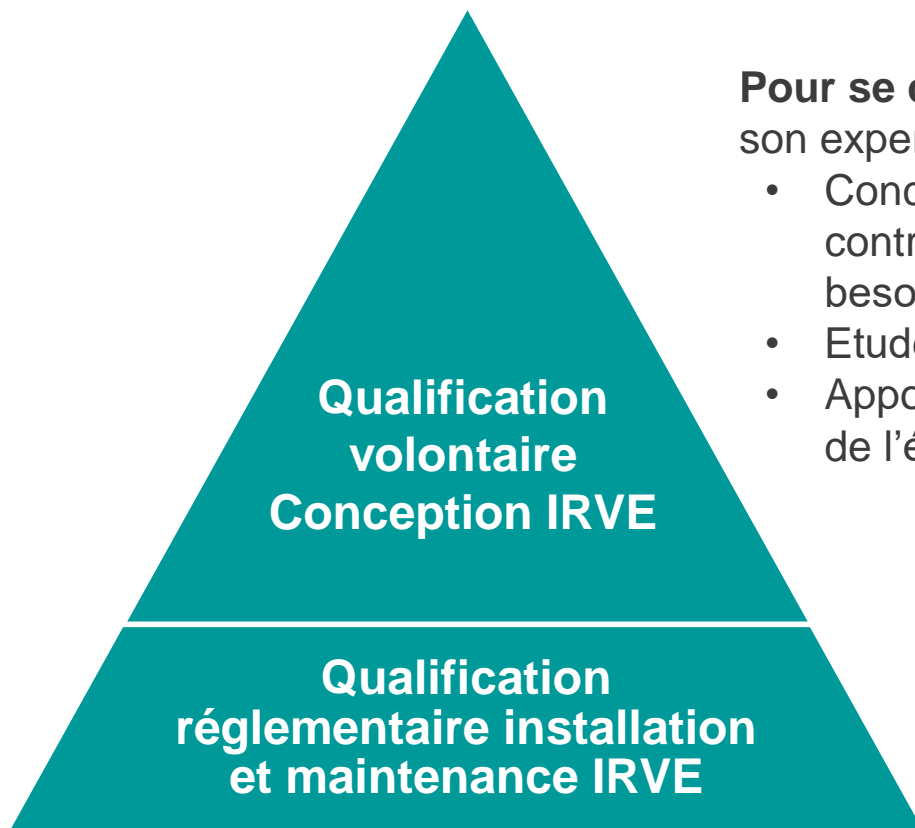
LE PROCESSUS DE QUALIFICATION

- ✓ Devis et candidature sur notre boutique en ligne
- ✓ Examen documentaire dématérialisé par nos instructeurs qualifiés :
 - Critères administratifs (légaux, juridiques, financiers)
 - Critères techniques (moyens humains, moyens techniques, références de prestations)
- ✓ Décision par nos experts
- ✓ Délivrance d'un certificat pour 4 ans
- ✓ Suivi annuel (dématérialisé)
- ✓ Une marque dédiée :



- ✓ Un processus conforme à la NF X 50 091 et au décret du 12 janvier 2017

UNE QUALIFICATION A DEUX NIVEAUX



Pour se démarquer de la concurrence en valorisant son expertise :

- Conception IRVE et prise en compte des contraintes sur le bâtiment, sur le réseau et les besoins du donneur d'ordre ;
- Etude sur l'architecture de l'infrastructure ;
- Apport de solutions sur la gestion et l'optimisation de l'énergie.

Pour répondre à l'exigence réglementaire qui permet de valider les compétences des installateurs IRVE

La double qualification permet de :

- Garantir les compétences des installateurs conformément au décret,
- Anticiper les évolutions technologiques et réglementaires, valoriser son haut niveau d'expertise.

POURQUOI CHOISIR AFNOR CERTIFICATION?

UN PROCESSUS SIMPLE

- Un accès à votre espace client pour obtenir votre qualification et favoriser nos échanges.

UN COÛT TRANSPARENT

- Une tarification transparente avec un devis en ligne gratuit pour connaître à l'avance le coût de sa qualification.

UN LEADER

- Acteur historique dans la valorisation des démarches d'entreprise dans les domaines de la qualité, de l'environnement et de l'énergie.

UNE MARQUE DE CONFIANCE

- Marque valorisante et valorisable, reconnue nationalement et internationalement pour le sérieux et la qualité de ses prestations de tiers indépendant.

N'attendez pas
pour vous faire
QUALIFIER,
nous avons la
solution qu'il
vous faut !

afnor
CERTIFICATION



Contactez-nous sur :
www.afnor.org/certification

CONTACTEZ NOUS



qualification@afnor.org

Suivez-nous sur



afnor
CERTIFICATION